d) les prestations relevant de la spécialité en chirurgie (D) : prestations de chirurgie abdominale .

	2316	240155	240166	Lombotomie	N	300	
				"A.R. 26.3.2003" [en vigueur 1.4.2003 ("A.R. 22.4.2003" + Erratum M.B. 29.4.2003)] + "A.R. 6.3.2007" (en vigueur 1.5.2007)			
"	2346	240450	240461	Evidement ganglionnaire inguinal unilatéral et/ou de la région iliaque ou obturatrice	N	400	
	2364	240472	240483	Evidement ganglionnaire inguinal bilatéral et/ou de la région iliaque ou obturatrice	N	650	"
				"A.R. 24.10.2011" (en vigueur 1.1.2012)			
"	2300	241032	241043	Hernie diaphragmatique ou hiatale par voie abdominale	N	500	
		241872	241883	Traitement chirurgical d'une hernie inguinale, fémorale ou obturatrice unilatérale	N	200	
		241894	241905	Traitement chirurgical d'une hernie inguinale, fémorale ou obturatrice bilatérale	N	325	
		241916	241920	Traitement chirurgical d'une hernie primaire de la paroi abdominale (en ce compris hernie ombilicale, hernie épigastrique, hernie spieghelienne ou hernie lombaire)	N	200	
		241931	241942	Traitement chirurgical d'une hernie incisionnelle de la paroi abdominale (en ce compris récidive après traitement d'une hernie primaire de la paroi abdominale et hernies parastomales)	N	400	"
	2301	241054	241065	*Supprimée par A.R. 24.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)*			
	2302	241076	241080	*Supprimée par A.R. 24.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)*			
	2303	241091	241102	*Supprimée par A.R. 24.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)*			
	2304	241113	241124	*Supprimée par A.R. 24.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)*			
	2305	241135	241146	*Supprimée par A.R. 24.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)*			
	2306	241150	241161	*Supprimée par A.R. 24.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)*			
		244694	244705	*Supprimée par A.R. 24.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)*			
	2307	241172	241183	Eviscération post-opératoire	N	200	
				"A.R. 9.10.1998" (en vigueur 1.1.1999) + "A.R. 24.10.2011" (en vigueur 1.1.2012)			
"	2308	241194	241205	Traitement chirurgical de l'omphalocèle ou du laparoschisis chez un enfant de moins de 6 mois	N	600	"
	2309	241216	241220	Plastie de la paroi abdominale pour séquelles de paralysie	N	300	
	2310	241231	241242	Ablation de tumeur sous-aponévrotique de la paroi abdominale, nécessitant une plastie par prothèse ou transplantation musculaire	N	300	

				Exérèse de tablier graisseux étendu, avec gêne fonctionnelle :			
	2311	241253	241264	Résection elliptique	N	200	
	2312	241275	241286	Résection avec plastie cutanée et transposition du nombril	N	300	
	2320	241393	241404	Oesophagomyotomie selon Heller par voie abdominale	N	450	
	2330	241415	241426	Gastrectomie totale avec hémipancréatectomie gauche et colectomie segmentaire	N	900	
	2331	241430	241441	Gastrectomie totale ou dégastrogastrectomie avec hémipancréatectomie gauche ou colectomie segmentaire	N	800	
				"A.R. 14.11.1984" (en vigueur 1.1.1985)			
"	2332	241452	241463	Gastrectomie totale avec anastomose oesophago-jéjunale ou gastrectomie subtotale avec restauration du transit, par interposition d'un segment intestinal	N	650	"
	2333	241474	241485	Gastrectomie subtotale	N	500	
	2334	241496	241500	Antrectomie avec vagotomie	N	500	
	2335	241511	241522	Vagotomie avec ou sans opération de drainage gastrique	N	300	
				"A.R. 22.7.1988" (en vigueur 1.8.1988)			
"		244716	244720	Vagotomie avec ou sans drainage gastrique associée à une cure anti-reflux	N	400	"
				"A.R. 7.6.1995" (en vigueur 1.10.1995)			
"	2336	241533	241544	Résection de l'estomac ou gastroplastie de réduction sans interruption de la continuité	N	300	"
				"A.R. 27.3.2003" [en vigueur 1.4.2003 ("A.R. 22.4.2003" + Erratum M.B. 29.4.2003)] + "A.R. 20.6.2005" (en vigueur 1.8.2005)			
"		241754	241765	Exérèse d'un excédent cutané au niveau d'un membre, entraînant une gêne fonctionnelle, suite à une perte de poids documentée et stabilisée d'au moins 20 %	N	125	
				Le prestataire doit garder en son dossier médical, à disposition du médecin-conseil, les éléments médicaux justifiant la correspondance au moment où la prestation est réalise, aux conditions énoncées dans le libellé."			
	2337	241555	241566	Dégastro-gastrectomie	N	600	
	2338	241570	241581	Reconversion du transit gastro-duodénal après gastrectomie antérieure	N	600	
	2340	241614	241625	Gastro-entérostomie	N	300	
	2341	241636	241640	Pylorotomie extra-muqueuse	N	250	
	2342	241651	241662	Pyloroplastie	N	250	
	2343	241673	241684	Gastrotomie	N	250	

	2344	241695	241706	Gastrostomie	N	250	
	2345	241710	241721	Cure opératoire de fistule gastrique	N	300	
	2350	242012	242023	Duodéno-pancréatectomie	N	900	
"	2351	242034	242045	*"A.R. 14.11.1984" (en vigueur 1.1.1985)* Hémi-pancréatectomie gauche avec anastomose jéjunale de la tranche de section ou pancréatectomie quasi totale (95 p.c.)	N	625	"
	2352	242056	242060	Hémi-pancréatectomie gauche ou énucléation d'une tumeur du pancréas ou ablation d'un séquestre pancréatique	N	400	"
"		242911	242922	*"A.R. 29.8.2019" (en vigueur 1.11.2019)* Ablation d'un séquestre pancréatique	N	400	"
"	2353	242071	242082	*"A.R. 14.11.1984" (en vigueur 1.1.1985)* Traitement par anastomose d'un kyste ou d'une fistule du pancréas par Wirsungo-jéjunostomie	N	500	
	2354	242093	242104	Marsupialisation d'un kyste du pancréas	N	300	
	2355	242115	242126	Duodéno-jéjunostomie	N	300	
	2356	242130	242141	Fermeture chirurgicale de fistule duodénale	N	500	
	2360	242292	242303	Hépatectomie réglée droite	N	800	
	2361	242314	242325	Hépatectomie réglée gauche	N	650	
	2362	242336	242340	Hépatectomie partielle à la demande pour tumeur, kyste ou traumatisme	N	500	
	2363	242351	242362	Traitement opératoire d'un abcès du foie	N	300	
"	2383	242373	242384	*"A.R. 24.10.2011" (en vigueur 1.1.2012)* Laparoscopie ou laparotomie pour prélèvement biopsique du foie	N	200	"
	2365	242395	242406	Neurectomie péri-artérielle hépatique	N	300	
	2366	242410	242421	Reconstitution par hépatico-jéjunostomie intra-hépatique pour sténose de la voie biliaire consécutive à une intervention antérieure	N	800	
	2367	242432	242443	Reconstitution par suture bout à bout de la voie biliaire sténosée	N	500	
	2368	242454	242465	Cholécystectomie	N	350	
	2369	242476	242480	Cholécystectomie avec cholangiographie peropératoire	N	400	

				"A.R. 22.7.1988" (en vigueur 1.8.1988) + "A.R. 10.7.1990" (en vigueur 1.7.1990) + "A.R. 7.6.1995" (en vigueur 1.10.1995) + "A.R. 6.3.2007" (en vigueur 1.5.2007) + "A.R. 12.11.2008" (en vigueur 1.2.2009) + "A.R. 24.10.2011" (en vigueur 1.1.2012) + "A.R. 9.11.2015" (en vigueur 1.2.2016)			
"		244731	244742	Cholécystectomie simple associée à une des prestations n°s 241032 - 241043, 241393 - 241404, 241415 - 241426, 241430 - 241441, 241452 - 241463, 241474 - 241485, 241496 - 241500, 241511 - 241522, 241533 - 241544, 241555 - 241566, 241570 - 241581, 241614 - 241625, 241710 - 241721, 241776 - 241780, 241813 - 241824, 241835 - 241846, 244716 - 244720, 242631 - 242642, 243036 - 243040, 243051 - 243062, 243073 - 243084, 243095 - 243106, 243110 - 243121, 243176 - 243180, 243191 - 243202, 243213 - 243224, 244016 - 244020, 244031 - 244042, 244053 - 244064, 237016 - 237020, 237031 - 237042, 237053 - 237064, 237075 - 237086, 237090 - 237101, 238011 - 238022 ou 261671 - 261682 à cumuler à 100 % avec la prestation principale	N	250	"
	2370	242491	242502	Hépatico-entérostomie	N	650	
				"A.R. 9.10.1998" (en vigueur 1.1.1999)			
"		242756	242760	Hépato-porto-entérostomie pour atrésie des voies bilaires	N	750	"
	2371	242513	242524	Cholédocho-entérostomie	N	500	
	2372	242535	242546	Cholécysto-entérostomie	N	300	
	2373	242550	242561	Cholédochotomie avec ou sans cholécystectomie	N	450	
	2374	242572	242583	Cholécystostomie	N	200	
	2375	242594	242605	Intervention sur le sphincter d'Oddi ou la papille de Vater par duodénotomie	N	500	
	2376	242616	242620	Anastomose porto-cave	N	750	
	2377	242631	242642	Splénectomie	N	375	
				"A.R. 9.10.1998" (en vigueur 1.1.1999)			
"		242771	242782	Chirurgie conservatrice de la rate après traumatisme	N	450	"
	2378	242653	242664	Traitement chirurgical des abcès ou kystes de la rate	N	300	
	2379	242675	242686	Ligature de l'artère splénique	N	300	
	2380	242690	242701	Surrénalectomie unilatérale avec ou sans splanchnectomie	N	400	
	2381	242712	242723	Surrénalectomie bilatérale avec ou sans splanchnectomie quel que soit le nombre de champs opératoires	N	600	
				"A.R. 14.11.1984" (en vigueur 1.1.1985)			
"	2382	242734	242745	Anastomose spléno-rénale ou mésentérico-cave	N	750	"
	2400	243014	243025	*Abrogée par A.R. 6.3.2007 (en vigueur 1.5.2007)*			

				"A.R. 22.7.1988" (en vigueur 1.8.1988) + "A.R. 6.3.2007" (en vigueur 1.5.2007)			
"		244753	244764	Proctocolectomie ou colectomie de restauration avec construction d'un réservoir iléal, mise en place d'une anastomose iléo-anale et éventuelle iléostomie proximale temporaire	N	1000	"
				"A.R. 6.3.2007" (en vigueur 1.5.2007)			
"	2401	243036	243040	Colectomie totale avec iléostomie ou anastomose iléorectale	N	900	"
				"A.R. 23.5.1985" (en vigueur 5.6.1985) + "A.R. 6.3.2007" (en vigueur 1.5.2007)			
"		243051	243062	Hémi-colectomie droite ou gauche ou résection segmentaire du colon ou résection du sigmoïde ou résection partielle du rectum avec rétablissement de la continuité	N	650	"
				"A.R. 23.5.1985" (en vigueur 5.6.1985)			
				"La prestation n° 243051 - 243062 n'est pas cumulable avec la prestation n° 243191 - 243202.			
		243073	243084	Colectomie segmentaire avec colostomie double	N	300	
		243095	243106	Iléo-colorectoplastie	N	625	
				La prestation n° 243095 - 243106 n'est pas cumulable avec la prestation n° 243213 - 243224."			
				"A.R. 6.3.2007" (en vigueur 1.5.2007)			
"	2405	243110	243121	Rétablissement de la continuité colique par anastomose en bout à bout (après opération de Hartmann)	N	650	"
	2406	243132	243143	Colopexie	N	200	
	2407	243154	243165	Appendicectomie à froid ou à chaud, avec ou sans perforation	N	200	
				"A.R. 23.5.1985" (en vigueur 5.6.1985)			
"		243176	243180	Iléo- ou colostomie terminale	N	275	
		243191	243202	Iléo- ou colostomie latérale	N	200	
				La prestation n° 243191 - 243202 n'est pas cumulable avec la prestation n° 243051 - 243062.			
		243213	243224	Fermeture d'une iléo- ou colostomie ou d'une fistule colique	N	250	
				La prestation n° 243213 - 243224 n'est pas cumulable avec la prestation n° 243095 - 243106."			
	2411	243235	243246	Résection segmentaire du grêle	N	375	
	2412	243250	243261	Ablation du diverticule de Meckel	N	250	
	2413	243272	243283	Entéro-anastomose	N	300	
	2414	243294	243305	Résection de polypes ou de tumeurs intestinales bénignes par entérotomie	N	300	

				"A.R. 15.2.2016" (en vigueur 1.4.2016)				
"	2415	243316	243320	Traitement chirurgical de l'obstruction de l'intestin grêle par adhésiolyse tel que Noble, Childs ou Baker, y compris la gastrostomie	N	500	"
				"A.R. 24.10.2011" (en vigueur 1.1.2012)				
"	2416	243331	243342	Intervention pour obstruction intestinale (étranglement herniaire excepté)	N	300	
	2430	243596	243600	Intervention pour hémorragie abdominale	N	300	
	2431	243611	243622	Intervention pour perforation d'un autre organe abdominal que l'appendice	N	300	"
	2432	243633	243644	Laparotomie exploratrice	N	200	
	2433	243655	243666	Incision et drainage par voie abdominale, d'un abcès sous-phrénique ou sous-hépatique	N	300	
	2434	243670	243681	Incision et drainage par voie abdominale d'un abcès mésocoeliaque ou pelvien	N	200	
	2435	243692	243703	Incision et drainage d'un abcès de la fosse iliaque droite ou gauche	N	200	
	2436	243714	243725	Drainage d'urgence pour péritonite aiguë	N	200	
	2437	243736	243740	Exérèse de tumeurs du mésentère	N	300	
	2438	243751	243762	Exérèse de tumeurs du tissu rétropéritonéal	N	400	
	2439	243773	243784	Exérèse de tumeurs du tissu rétropéritonéal par voie thoraco-abdominale	N	600	
				"A.R. 23.5.1985" (en vigueur 5.6.1985) + "A.R. 6.3.2007" (en vigueur 1.5.2007)				
"		244016	244020	Intervention type Miles	N	900	"
				"A.R. 6.3.2007" (en vigueur 1.5.2007)				
"	2451	244031	244042	Résection antérieure du rectum avec conservation du sphincter et anastomose colo-anale (type TME)	N	900	"
				"A.R. 23.5.1985" (en vigueur 5.6.1985)				
"		244053	244064	Opération de Hartmann	N	400	"
	2453	244075	244086	Amputation périnéale du rectum	N	350	
	2454	244090	244101	Traitement de l'imperforation anale par voie abdomino-périnéale	N	625	
	2455	244112	244123	Traitement de l'imperforation anale par voie périnéale avec abaissement	N	300	
	2456	244134	244145	Traitement de l'imperforation anale par incision simple	N	50	
				"A.R. 14.11.1984" (en vigueur 1.1.1985)				
"	2457	244156	244160	Cure opératoire du prolapsus rectal par voie abdomino-périnéale ou par voie abdominale selon Loygues	N	400	"

	2458	244171	244182	Suture des releveurs pour prolapsus rectal	N	300	
	2459	244193	244204	Résection d'un prolapsus rectal	N	200	
	2460	244215	244226	Cerclage de l'anus pour prolapsus rectal	N	100	
	2461	244230	244241	Extirpation d'un corps étranger du rectum par voie abdominale	N	300	
	2462	244252	244263	Extirpation d'un corps étranger du rectum ou de fécalomes sous anesthésie générale	N	40	
	2463	244274	244285	Suture sans laparotomie des plaies du rectum	N	100	
	2464	244296	244300	° Suture des plaies de l'anus et de la région anale	N	30	
				"A.R. 6.3.2007" (en vigueur 1.5.2007)			
"	2465	244311	244322	Résection d'une tumeur villeuse du rectum par les voies naturelles	N	400	
		244856	244860	Résection limitée de métastases hépatiques multiples ou hépatectomie droite partielle	N	1000	
		244871	244882	Appendicectomie nécessitant la résection du fond caecal	N	400	
		244893	244904	Debulking pour tumeur (I)			
				Résection ovarienne avec omentectomie et évidement ganglionnaire rétropéritonéal	N	650	
		244915	244926	Debulking pour tumeur intra-abdominale étendue (II)			
				(hystérectomie totale, omentectomie, résection de métastases péritonéales, exploration rétro-péritonéale avec lymphadénectomie)	N	1000	
		244930	244941	Debulking pour tumeur intra-abdominale étendue (III)			
				(hystérectomie totale, résection du colon ou de l'intestin grêle avec rétablissement ou non de la continuité, omentectomie, résection de métastases péritonéales, exploration rétropéritonéale avec lymphadénectomie)	N	1500	"
				"A.R. 21.12.2009" (en vigueur 1.4.2010)			
"		244952	244963	Traitement chirurgical complet avec omentectomie, résection de tous les organes tumoraux et un debulking cytoréducteur minutieux du péritoine	N	1500	"

			"A.R. 21.12.2009" (en vigueur 1.4.2010) + "A.R. 18.6.2017" (en vigueur 1.9.2017) "L'intervention pour la prestation 244952-244963 n'est due que pour les indications mentionnées ci-après pour autant qu'elles ne s'accompagnent pas d'une lésion extra-abdominale : *a)* carcinose péritonéale d'origine colorectale; *b)* carcinose péritonéale d'origine appendiculaire; *c)* carcinose péritonéale d'origine gastrique; *d)* carcinose péritonéale d'origine ovarienne; *e)* pseudomyxome péritonéal; *f)* mésothéliome."		
"	244974	244985	*"A.R. 21.12.2009" (en vigueur 1.4.2010)* Chimiohyperthermie intrapéritonéale (HIPEC) peropératoire, en complément de la prestation 244952-244963, pour l'ensemble des lavages	N	700
			Le matériel pour usage unique et les médicaments chimiothérapiques ne sont pas compris dans la prestation 244974-244985. L'intervention pour la prestation 244974-244985 n'est due que si toutes les conditions suivantes sont remplies : *a)* le debulking cytoréductif préalable doit avoir généré un CCScore (completeness ou cytoreduction score) de CC 0 ou CC 1 ou un R status (resection status) de R0 ou R1; *b)* le Prior Surgical Score PSS est < 3 chez le bénéficiaire qui a déjà subi auparavant des interventions chirurgicales pour une carcinose péritonéale." *"A.R. 18.6.2017" (en vigueur 1.9.2017)* "*c)* en cas de carcinose péritonéale d'origine ovarienne, le patient a bénéficié au préalable d'une chimiothérapie systémique." *"A.R. 21.12.2009" (en vigueur 1.4.2010)* "Le dossier médical du bénéficiaire comporte toutes les données indiquant qu'il est satisfait aux indications et conditions susmentionnées, ainsi que toutes les données relatives aux chimiothérapeutiques (produit, dose, durée, toxicité évaluée selon le National Cancer Institute Common Toxicity Criteria version 2.0 ...). Le Clinical-diagnostic (cTNM) ou la catégorie Surgical-evaluative TNM (sTNM) et le peritoneal cancer index (PCI) sont déterminés et notés dans le dossier. Ces données sont communiquées sur simple demande au médecin-conseil."		
2467	244355	244366	Ablation de tumeurs bénignes ou de polypes du rectum y compris la rectoscopie, par séance	N	50

2468	244370	244381	Ablation de tumeurs bénignes ou de polypes du sigmoïde, par voie endoscopique, par séance	N	125
2469	244392	244403	Réfection du sphincter anal pour incontinence (déchirure ancienne ou réintervention) en dehors de l'accouchement	N	375
2470	244414	244425	Déchirure fraîche (non obstétricale) du périnée nécessitant la suture du rectum, du sphincter et des releveurs	N	250
2471	244436	244440	Résection chirurgicale de la fistule anale transsphinctérienne ou supra-sphinctérienne combinée ou non avec le traitement par la méthode de la tresse en un ou plusieurs temps	N	250
2472	244451	244462	Cure opératoire de la fistule anale sous-sphinctérienne	N	50
2313	244473	244484	Fissurectomie avec sphinctérotomie	N	125
2473	244495	244506	Résection de fissure anale avec sphinctérotomie et abaissement de la muqueuse	N	175
2474	244510	244521	Résection de fissure anale	N	90
2475	244532	244543	Dilatation anale sous anesthésie générale, prestation isolée	N	40
2476	244554	244565	Cure radicale d'hémorroïdes comportant résection, ligature des pédicules et abaissement muqueux, quelle que soit la technique utilisée	N	200
2477	244576	244580	Cure complète d'hémorroïdes internes multiples par diathermorésection ou résection chirurgicale	N	125
2478	244591	244602	Excision ou diathermo-résection d'un paquet hémorroïdaire interne unique avec dilatation anale	N	75
			"A.R. 23.5.1985" (en vigueur 5.6.1985)		
"	244613	244624	° Cure radicale des végétations dermiques	N	50 "
2480	244635	244646	Excision d'un abcès de l'anus sous anesthésie générale	N	75
2481	244650	244661	Traitement chirurgical complet du phlegmon de la fosse ischio-rectale ou de l'espace pelvi-rectal	N	100
2482	244672	244683	Placement chirurgical d'un cathéter à demeure (type Tenckhoff) en vue d'une dialyse péritonéale chronique avec tunnellisation sous-cutanée du trajet sur au moins 2 cm	N	100
	244775	244786	*Supprimée par A.R. 24.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)*		
			Prestations chirurgicales par voie laparoscopique. *Supprimée par A.R. 24.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)*		

"A.R. 3.8.2007" (en vigueur 1.10.2007) + "A.R. 13.6.2010" (en vigueur 1.9.2010)
"Traitement de l'obésité"

"A.R. 3.8.2007" (en vigueur 1.10.2007) + "A.R. 13.6.2010" (en vigueur 1.9.2010) + "A.R. 24.10.2011" (en vigueur 1.1.2012)

"	241776	241780	Gastroplastie de réduction (Mason, Sleeve) (pour le traitement de l'obésité)	N	400	
	241791	241802	*Supprimée par A.R. 24.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)*			
	241813	241824	Gastroplastie de réduction par placement d'un anneau gastrique adaptable ("gastric banding") (pour le traitement de l'obésité)	N	400	
	241835	241846	Gastroplastie de réduction associée à une dérivation bilio-pancréatique ou gastro-jéjunale (Scopinaro, bypass gastrique, switch duodénal) (pour le traitement de l'obésité)	N	650	"
	241850	241861	*Supprimée par A.R. 24.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)*			

"A.R. 3.8.2007" (en vigueur 1.10.2007)
"Ces prestations ne sont remboursables qu'aux conditions suivantes :"

"A.R. 13.6.2010" (en vigueur 1.9.2010)
"1° au moment de l'indication chirurgicale BMI ≥ 40 ou BMI ≥ 35 en combinaison avec au moins un des critères suivants :

a) diabète traité par médicaments;

b) hypertension résistant au traitement définie comme une pression sanguine >140/90mmHg, malgré un traitement pendant 1 an au moyen d'une prise simultanée de 3 antihypertenseurs;

c) syndrome d'apnée du sommeil objectivé au moyen d'un examen polysomnographique réalisé dans un centre ayant conclu une convention comme stipulé à l'article 22, 6° et 23, § 3, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités du 14 juillet 1994, en ce qui concerne le diagnostic et le traitement du syndrome d'apnée obstructive du sommeil;

d) réintervention après complication ou résultat insuffisant d'une intervention bariatrique précédente;"

"A.R. 3.8.2007" (en vigueur 1.10.2007) + "A.R. 29.4.2008" (en vigueur 1.6.2008)
"2° à partir de 18 ans;

3° avoir suivi pendant au moins 1 an un traitement par un régime documenté sans obtenir de résultat stable;

4° après une concertation bariatrique multidisciplinaire effectuée au préalable à laquelle participent conjointement et au moins outre le médecin spécialiste en chirurgie, un médecin spécialiste en médecine interne, et un médecin spécialiste en psychiatrie, ou un psychologue clinique. Le rapport de cette concertation explicitant l'indication opératoire doit être signé par les trois participants des disciplines précitées. Le rapport de la concertation ainsi que les données relatives au traitement par régime se retrouvent dans le dossier médical;"

"A.R. 13.6.2010" (en vigueur 1.9.2010) + "A.R. 17.1.2013" (en vigueur 1.3.2013)
"5° le médecin traitant transmet un formulaire standard de notification par courrier personnel au médecin-conseil de l'organisme assureur. Les modalités de ce formulaire de notification sont fixées par le Comité de l'assurance. L'intervention de l'assurance pour les prestations relatives au traitement de l'obésité est due uniquement si le médecin-conseil de l'organisme assureur est en possession d'une notification valide;"

"A.R. 13.6.2010" (en vigueur 1.9.2010)
"6° un registre de l'ensemble des interventions bariatriques est tenu par hôpital. Les modalités de cet enregistrement sont fixées par le Comité de l'assurance."

"A.R. 24.10.2011" (en vigueur 1.1.2012)
"Les prestations diagnostiques et thérapeutiques laparoscopiques ne peuvent pas être cumulées entre elles. Les prestations laparoscopiques thérapeutiques ne peuvent pas être cumulées dans le même champ opératoire au cours d'une même séance avec des prestations par laparotomie."